BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 958

70 – HAUTE-SAÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL-GRAY

Ventes et cessions

433 822 053 RCS Vesoul.
AMBIANCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7800.00 EUR.
Adresse : 8, Rue de la Tannerie, 70200 Lure.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : NETTOYAGE HYGIENE PROPRETE la forme : SARL l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 143 route de Bale 68000 Colmar le montant du capital : 7 622,45 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 399 497 445 RCS COLMAR Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : AMBIANCE la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 8 rue de la Tannerie 70200 Lure le montant du capital : 7 800 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 433 822 053 RCS VESOUL L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 512 285 € passif : 416 158 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : ENTREPRISE GUY CHALLANCIN s'engageant à détenir la totalité des parts sociales de la société absorbante et la totalité des actions des sociétés absorbées en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion, les dispositions de l'article L236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la présente fusion, sous réserve du respect de cet engagement. En conséquence il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les parts sociales de la société absorbante et les actions des sociétés absorbées et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 01/12/2023 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 05/12/2023 au RCS de VESOUL Pour la société Absorbante le 05/12/2023 au RCS de COLMAR..